



SE
CONNECTER



CRÉER UN
COMPTE



LES LOCAUX ASSOCIATIFS DE LA VILLE DE ROANNE

La Ville de Roanne met à votre disposition des salles pour gérer votre association, organiser vos activités ou mettre en place des permanences à destination de vos publics.

Quelle est la procédure à suivre pour réserver un local mutualisé ?

Quel est le coût de la mise à disposition d'un local municipal ?

Besoin d'une mise à disposition de locaux plus pérenne ?

Locaux associatifs

La Ville de Roanne peut mettre à disposition des associations de façon ponctuelle ou régulière les locaux suivants.

Maison Mulsant

Composée de 2 salles de 130m² et de 96m², et située à proximité d'un parking, la Maison Mulsant est...



Maison du port

Située à proximité du port et composée d'une salle pouvant accueillir 80 personnes, la Maison du...

Maison de la paix et des anciens combattants

Située en plein centre-ville, dédiée aux associations et composée de 11 salles mutualisées, cette...

Maison Au...

Centre Jacques Brel

Facile d'accès et disposant d'un parking, le Centre Jacques Brel est idéal pour l'organisation de...

Lieux de pratique sportive

La Ville de Roanne compte de nombreux gymnases qui sont mis à disposition des associations...



Studios de répétition

La Ville de Roanne met à disposition des artistes roannais deux studios de répétition !

SERVICE VIE ASSOCIATIVE
PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE
BP 90512 - 42328 ROANNE CEDEX

VILLE DE ROANNE
PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE
BP 90512 - 42328 ROANNE CEDEX

DU LUNDI AU JEUDI DE 9H À 12H ET DE 13H30 À 16H ET LE VENDREDI DE 9H À 12H. DU LUNDI AU JEUDI DE 16H À 18H ET LE VENDREDI DE 16H À 18H.

☎ 04 77 23 20 87

☎ 04 77 23 20 00